



## attente de la sanction apres entretien prehalable

Par **denisbuk**, le **05/09/2012** à **08:42**

bonjour,voila maintenant 2 semaines passée que je suis en map consevatoire apres l entretien prehalable pris le 16aout.est ce normale une attente aussi longue pour une faute grave et que faire si mon employeur ne donne pas de reponse avant le 16 septembre? dois je reprendre le travail comme si de rien n etait?merci cordialement

Par **P.M.**, le **05/09/2012** à **08:52**

Bonjour,

Il faudrait savoir à quand remonte la faute ou que l'employeur en ait pris connaissance...

Plus l'employeur attendra pour vous sanctionner pour faute grave moins il sera crédible de pouvoir l'invoquer...

Je vous conseillerais effectivement après le délai d'un moins après l'entretien préalable, si vous n'avez pas de nouvelles de vous présenter à votre travail...